

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT M13 MASCULIN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

| | | |
|-------------------------------|----------------------------|---|
| Nom de l'épreuve | CHAMPIONNAT BFC M13 |  FFvolley Ligue Bourgogne Franche-Comté |
| Catégorie | M13 MASCULIN | |
| Abréviation | 13M | |
| Commission sportive référente | CSR | |
| Forme de jeu | 4x4 (+ formes VB adaptées) | |
| Taille du terrain | 7m x 14m | |
| Hauteur du filet | 2m10 | |
| Genre | M (mixité acceptée) | |

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

| | |
|--|--------------------------------|
| Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve | Illimité |
| Compétition nécessitant un droit sportif | Non |
| Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA | Illimité |
| Date limite d'engagement à chaque tournoi | Mercredi précédent |
| Groupement de licenciés | OUI (demande à faire à la CSR) |
| Bassin de pratique et option « open » | OUI |

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

| | |
|---|--------------------------------------|
| Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs | Compétition Extension volley ball |
| Option OPEN autorisée | Oui |
| Type de licence mutation autorisé | Nationale et régionale |
| Catégories autorisées | |
| M13 | Oui |
| M11 | Oui |
| M9 | Oui avec simple surclassement |
| M7 | Interdiction |

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

| Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match) | |
|--|----------|
| Nombre maximum de joueurs mutés et/ou option OPEN | 2 |
| Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE | Illimité |
| Nombre maximum de joueurs étrangers Ligue | Illimité |

Art 5 – CALENDRIER

| | |
|---|-----------------------------------|
| Plage d'implantation autorisée (début du tournoi) | Samedi 11h-14h / Dimanche 11h-12h |
| Modification d'implantation autorisée | NON |
| Modification de la part commission sportive | Oui (en cas de force majeure) |

Art 6 – GSA ORGANISTEUR DU TOURNOI

| | |
|---|---|
| Prévenir l'ensemble des clubs participants de l'horaire, du lieu et du délai d'inscription | 12 jours avant la date du tournoi (mardi de la semaine précédente dernier délai). |
| Envoi du classement à la ligue BFC par mail | Avant 20h00 crs@bourgognefranchecomtevolley.fr , communication@bourgognefranchecomtevolley.fr |
| GSA responsable de l'envoi de la Feuille De Match | Le jour du tournoi |
| Adresse mail d'expédition du classement final et des feuilles de match : crs@bourgognefranchecomtevolley.fr , communication@bourgognefranchecomtevolley.fr | |

L'envoi des résultats et du classement final doit être accompagné des feuilles de matchs répertoriant **les noms, prénoms, numéros de licences et clubs des joueurs inscrits**. La feuille de match doit être envoyée par mail le jour de la rencontre avant 20h.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

1ère phase : PHASES DEPARTEMENTALE - INTERDEPARTEMENTALE

Les 6 premiers tournois sont gérés par les Comités Départementaux en lien avec la Commissions sportive de la ligue qui propose les formats de jeu et une évolution pédagogique pour harmoniser les formules avant les tournois régionaux. Ces 6 tournois sont répartis géographiquement et constituent le championnat départemental (ou interdépartemental).

Dates des regroupements : 08-09/10/2022, 22-23/10/2022, 19-20/11/2022, 17-18/12/2022, 14-15/01/2023, 28-29/01/2023

Préconisation CSR au CD :

- 4 tournois locaux répartis géographiquement par département (organisation CD) d'octobre à décembre.
 - o Les 2 premiers tournois couplés avec les M11 se joueront en 2x2.
 - o Lors des 2 tournois suivants, les meilleures équipes pourront jouer en 3x3 alors qu'une division 2x2 (débutants) est maintenue pour permettre à un maximum de joueurs de participer à ce championnat.
- 2 tournois interdépartementaux (ex région Bo/FC) de brassage en 4x4 (suite du 3x3) avec maintien de la division basse 2x2 débutant de janvier à février

2ème phase : PHASE REGIONALE

Les 5 tournois Bourgogne Franche-Comté sont programmés sur la 2^{ème} partie de saison. Les classements des Comités Départementaux seront pris en compte pour établir des poules de niveaux afin de rendre attractifs tous les regroupements, quel que soit le niveau.

Dates des regroupements : 11-12/03/2023, 25-26/03/2023, 08-09/04/2023, 20-21/05/2023, 03-04/06/2023

Lieux des rencontres : (voir calendrier prévisionnel, les équipes seront réparties par lieu, par niveau

et par genre en fonction du classement de la première phase)

Chaque GSA organisateur de tournoi envoie un mail à tous les clubs pour annoncer la date, le(s) lieu(x) et les horaires du regroupement 15 jours avant la journée. Il invite les clubs à s'inscrire en ligne (lien habituel) pour répertorier le nombre d'équipes présentes (réponse attendue avant le mercredi précédent la rencontre).

Il est important que chaque club soit inscrit pour chaque tournoi au préalable (inscription en ligne).

La formule sportive de chaque tournoi sera programmée en collaboration avec la commission sportive au préalable.

Un classement de la journée est établi à la fin de chaque tournoi (envoyé par mail à la CSR). Un nombre de points sera attribué par la CSR par équipe.

Classement général : l'équipe qui totalise le plus grand nombre de points sur les 5 journées est déclarée championne de Bourgogne Franche-Comté.

En cas d'égalité au classement les équipes seront départagées :

- Au nombre de participations à des tournois régionaux
- Au nombre de 1^{ères} places totalisées sur les tournois
- Au nombre de 2^{èmes} places totalisées sur les tournois
- ...

Art 9 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif. Les tournois sont ouverts à tous les GSA

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le regroupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et les points de DAF.

Art 10 – BALLON

| | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| Type de ballon autorisé | Article 15 RGES |
| GSA devant fournir les ballons | Ballons fournis par l'organisateur |

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit les feuilles de match sous son contrôle, l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Pensez à prévenir l'organisateur en cas de retard.

Si équipe incomplète (3 joueurs sur 4), elle est autorisée à jouer, le nombre de points attribué au prorata du nombre de joueurs (exemple équipe de 3 finissant 1ère : marque $\frac{3}{4}$ des points attribués au 1er soit $10 \times \frac{3}{4} = 7,5$ pts). Si moins de 3 joueurs, l'équipe est déclarée forfait.

Pour les clubs possédants plusieurs équipes dans le championnat un numéro d'ordre doit être attribué à chaque équipe. La circulation des joueurs entre les différentes équipes doit être contrôlée : un joueur de l'équipe 1 ne peut pas redescendre renforcer l'équipe 2. Un joueur de l'équipe 2 peut monter remplacer un joueur de l'équipe 1 en cas d'absence (prenez soin de vérifier l'inscription de vos joueurs à chaque tournoi en tenant compte de la règle). Une équipe 2 composée de joueurs de l'équipe 1 pourra

être déclassée.

Une équipe formée le jour du tournoi avec plusieurs joueurs de clubs différents (sans licence open ou regroupement de licenciés) sera automatiquement classée perdante à chaque rencontre. Dernière de sa poule et du tournoi sans marquer de point au championnat.

Rappel : les résultats définitifs et le classement général seront validés après la vérification des licences par la CSR après envoi des feuilles de match.

En cas de joueur non licencié, ou défaut de surclassement, l'équipe est déclassée à la dernière place si 3 joueurs sont régulièrement qualifiés, et marque les points attribués au dernier. Si 2 joueurs régulièrement qualifiés l'équipe est déclarée forfait et ne marque pas de points.

Le GSA organisateur établit les feuilles de match sous son contrôle, l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Pensez à prévenir l'organisateur en cas de retard.

Si équipe incomplète (3 joueurs sur 4), elle est autorisée à jouer, le nombre de points attribué au prorata du nombre de joueurs (exemple équipe de 3 finissant 1ère : marque $\frac{3}{4}$ des points attribués au 1er soit $10 \times \frac{3}{4} = 7,5$ pts). Si moins de 3 joueurs, l'équipe est déclarée forfait.

Pour les clubs possédants plusieurs équipes dans le championnat un numéro d'ordre doit être attribué à chaque équipe. La circulation des joueurs entre les différentes équipes doit être contrôlée : un joueur de l'équipe 1 ne peut pas redescendre renforcer l'équipe 2. Un joueur de l'équipe 2 peut monter remplacer un joueur de l'équipe 1 en cas d'absence (prenez soin de vérifier l'inscription de vos joueurs à chaque tournoi en tenant compte de la règle). Une équipe 2 composée de joueurs de l'équipe 1 pourra être déclassée.

Une équipe formée le jour du tournoi avec plusieurs joueurs de clubs différents (sans licence open ou regroupement de licenciés) sera automatiquement classée perdante à chaque rencontre. Dernière de sa poule et du tournoi sans marquer de point au championnat.

Rappel : les résultats définitifs et le classement général seront validés après la vérification des licences par la CSR après envoi des feuilles de match.

En cas de joueur non licencié, ou défaut de surclassement, l'équipe est déclassée à la dernière place si 3 joueurs sont régulièrement qualifiés, et marque les points attribués au dernier. Si 2 joueurs régulièrement qualifiés l'équipe est déclarée forfait et ne marque pas de points.

Art 12 – DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à plus de la moitié des tournois sur la saison dont au moins 3 tournois régionaux.

Art 13 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA organisateur

Obligations d'arbitrages à remplir par les GSA jeunes participant au tournoi : chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par l'organisateur pendant le tournoi.

